

Conseil du 22 mai 2015

Aire d'accueil des gens du voyage

Dans le cadre du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage, la communauté de communes de Bâgé a été désignée pour proposer une offre de terrain sur la zone Val de Saône nord. Afin de pouvoir réaliser les travaux et organiser la solidarité intercommunale au plan des trois communautés de communes concernées, il est nécessaire de modifier les statuts actuels.

Le site retenu se situe le long du canal, majoritairement sur la commune de Replonges. Dès lors que l'aire de passage aura été aménagée, la communauté de communes devra en assumer la gestion administrative et technique. Concernant l'aire permanente, le maire a indiqué qu'une convention avec la ville de Mâcon pourrait être établie afin d'éviter la réalisation d'un tel équipement sur le territoire.

« En ce qui concerne la prise de compétences, a-t-il précisé, la communauté de communes assurera la conception, la réalisation et le financement de l'aire d'accueil. Elle refacturera ensuite aux deux autres communautés de communes : Pont-de-Veyle et Pont-de-Vaux, leur quote-part selon des clés de répartition à définir.

Le conseil a validé la prise de compétence par la Communauté de Communes du Pays de Bâgé « création, aménagement, entretien et gestion d'une aire d'accueil de grands passages et d'une aire d'accueil des gens du voyage ».

Bâtiments :

Lors du conseil municipal, vendredi soir, les élus se sont prononcés favorablement sur le projet du nouveau bâtiment, destiné au centre de loisirs et à la garderie, qui leur a été présenté. Ce projet a fait l'objet d'une large concertation entre les commissions bâtiment et scolaire, les associations - Galipette et sou des écoles - les animateurs et l'architecte.

Le bâtiment, d'une superficie de 300 m² environ, sera accolé au gymnase scolaire ; les enfants pourront ainsi profiter des deux espaces ainsi que d'une petite cour fermée jouxtant le bâtiment.

L'estimation s'élève à un coût supérieur à la somme prévue au budget mais suffisante pour pouvoir démarrer les travaux. La commune devrait, par ailleurs, bénéficier de diverses subventions. Le financement s'effectuera sur les deux années 2015 et 2016. Le début des travaux est prévu à l'automne pour une livraison du bâtiment à la rentrée 2016.

Voirie : le conseil valide le projet et l'estimation des travaux d'aménagement des carrefours : du Creux et de la Lye, soit 357 480 € TTC sachant que le budget voté a été provisionné à hauteur 364 0000 € TTC .

Point sur les travaux connexes au remembrement

Le maire a fait le point sur les travaux connexes au remembrement communal, en lien avec l'ouverture de l'A406 actuellement en cours. Ces travaux, concernent, outre le rétablissement d'un certain nombre de chemins, l'arrachage, l'élagage de haies, le défrichage, le déboisement, le reprofilage de fossés et la pose de canalisations pour aqueducs. Déjà, le chemin principal d'exploitation agricole, d'une largeur de 4,50 m, reliant la rue des chaumes à la rue des Peloux est pratiquement terminé. La création d'un autre chemin, longeant sur 735 m le barreau routier puis le bief de communion devrait démarrer cette semaine.

Par ailleurs, suite à l'abattage des arbres rendu nécessaire par la réalisation du chantier ou prévu dans le cadre du remembrement, une haie et un espace boisé seront plantés à l'automne.

Ces travaux sont intégralement pris en charge par APRR afin de compenser les dommages causés par la construction de l'autoroute.

Ces dispositifs seront complétés le long du barreau routier par la plantation de haies bocagères financée par la commune et subventionnée par le Syndicat Mixte Bresse Revermont Val de Saône.

Scolaire :

Les inscriptions pour les Tap ont commencé. Elles seront closes le 2 juin. Pour la 2e année, ils seront entièrement financés par la communauté de communes et la commune. Une réunion d'information avec les parents sera organisée le 2 juillet à 19 heures au pôle culturel.

Chasse :

Le conseil donne son accord à l'établissement d'un bail d'une durée de 9 ans entre la commune et la société de chasse pour lui permettre de chasser sur les propriétés communales. Le maire informe le conseil que Gaston Freyer a été élu président de l'association.

Jurés d'assises :

Neuf personnes, issues de la liste électorale ont été tirées au sort. Elles seront prévenues par courrier.

PPRI (plan de prévention des risques d'inondation)

La révision du plan de prévention des risques d'inondation conduite par la DDT a démarré.